

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023 à 20h30 à la salle du Conseil municipal – Version décisionnelle

Présidence	Mme L.-R. Pry
Présent·e·s	Mmes G. Bernardo, C. Di Stasi, C. Rion Santoru, F. Vermeulen MM. V. Ackermann, C. Brülhart, F. Droz, E. Fillet, F. Fogal, J. Rodriguez, T. Hunziker, V. Läderach, D. Nicole, E. Schmelzer, M. Zimmermann
Excusé·e·s	M. Zwahlen

MM. G. Marti, Maire, N. Nussbaum, Adjoint, J. Grand, Adjoint et Mme P. Bennici, Secrétaire générale, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 26 avril 2023 et 10 mai 2023
2. Communications du Bureau
3. Communications du Maire
4. Communications des Président·e·s de Commissions
5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
6. Réaménagement rue de Graman (partie communale) — vote d'une délibération
7. Acquisitions de parcelles — vote de deux délibérations
8. Servitude d'usage pour une école provisoire sur la parcelle 175 — vote d'une délibération
9. Servitude d'usage pour l'équipement d'un point de collecte des déchets sur la parcelle 1954 — vote d'une délibération
10. Délégation de compétence pour passation d'actes authentiques — vote d'une délibération
11. Propositions individuelles et questions

MME PRY, ci-après MME LA PRÉSIDENTE, ouvre la séance à 20h31 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. ZWAHLEN est excusé.

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 26 avril 2023 et 10 mai 2023

➤ Par 15 voix pour et 1 abstention, le procès-verbal ainsi amendé du 26 avril 2023 est approuvé.

➤ Par 15 voix pour et 1 abstention, le procès-verbal du 10 mai 2023 est approuvé.

2. Communications du Bureau

MME LA PRÉSIDENTE remercie le Conseil municipal pour sa nouvelle prise de fonction. Elle propose aux membres du Conseil de remplir un questionnaire individuel afin de réaliser un bilan de mi-mandat. Elle souhaite en faire un retour lors de la prochaine séance du Conseil municipal, et demande que le questionnaire lui soit retourné, par e-mail, dans un délai d'une semaine. Elle souhaite que l'exercice reste spontané.

3. Communications du Maire

Rencontre avec M. Pierre Maudet, Conseiller d'État en charge de la santé et de la mobilité

M. LE MAIRE rappelle des sujets de mobilité ont été évoqués. Plusieurs demandes ont été adressées à M. Maudet au sujet d'aménagements de trottoirs sur la route de Presinge et de questions de signalétique. Un regret relatif à l'atteinte de la pleine capacité du Léman Express a été formulé. M. Maudet partage ce point de vue et déplore la situation. Il compte s'atteler à nouveau à la question du financement des P+R en France voisine.

M. LE MAIRE lui a fait part des craintes de la commune relatives à la construction de l'autoroute Machilly-Thonon. Il a donc essayé de convaincre M. Maudet de la nécessité que le canton soutienne ces démarches.

M. Maudet s'est montré pleinement conscient de ces problématiques et il envisage d'étudier sérieusement des mesures coercitives pour limiter le trafic transfrontalier aux heures de pointe, ainsi que l'idée d'une file de covoiturage pour la douane de Thônex-Vallard, voire une obligation de covoiturage aux heures de pointe pour le passage de plusieurs douanes.

Mise aux normes PMR des arrêts de bus dans la commune

L'opération de mise aux normes PMR des arrêts de bus sur les routes cantonales, entreprise par l'État de Genève, est bientôt terminée. Cependant, des travaux doivent être menés sur l'arrêt Frémis (situé sur la route de Jussy, en direction de Chêne-Bourg). Le permis de construire sur cet arrêt comprend la construction d'un abribus, qui n'a pas été réalisé car le Conseil municipal n'a pas encore voté de délibération à ce sujet. L'abribus sera donc inclus au projet de budget de 2024. L'arrêt a été adapté dans l'intervalle. Les arrêts Grésy et Les Petoux devront également être mis aux normes.

Vogue de Puplinge

La vogue de Puplinge a fait son retour le 26 août dernier. L'exécutif et le personnel de la mairie ont salué l'excellente organisation de la manifestation, et annoncent déjà la prochaine édition en 2025.

Consommation énergétique de l'école en baisse

M. GRAND informe qu'un tiers d'économies de gaz a pu être effectué pour l'établissement scolaire.

Ouverture d'un nouvel espace pour le jardin d'enfants de l'EVE

16 nouvelles places ont été ouvertes en crèche.
Le jardin d'enfants propose 32 places.

Mobilitri

M. GRAND explique que Mobilitri a convenu d'un tarif par habitant de CHF 17.34 pour la commune de Puplinge, pour la prestation de déchetterie mobile existant depuis 2020.

Après de fermes négociations, Mobilitri a proposé deux tarifs : CHF 14.42 par habitant, avec une facturation des levées sur appels illégitimes, ou CHF 17.34 par habitant, sans facturation des encombrants. Il a pris position pour le tarif de CHF 17.34. Les autres communes ont cependant préféré la première option, et Mobilitri a inclus une exception pour Puplinge et une seconde commune. Un nouvel appel d'offres sera émis d'ici 12 à 14 mois.

M GRAND rappelle que le souhait initial de la commune était de bénéficier des prestations de Mobilitri et de l'ESREC sans levée sur appel, mais cela n'était pas possible.

4. Communications des Président-e-s de Commissions

- Commission Aménagement – Mobilité – Travaux

Mme DI STASI informe que la prochaine séance aura lieu le 10 octobre.

- Finances – Patrimoine – Économie locale

M. HUNZIKER indique que la prochaine séance aura lieu la semaine du 25 septembre, et que la commission est élargie à tous les présidents de commission.

- Environnement – Agriculture – Énergie – Durabilité – Sécurité

M. ACKERMANN prend le relais de M. ZWAHLEN, excusé, afin de relater les points principaux soulevés lors de la séance du 19 septembre 2023.

Une rencontre a été effectuée avec des mandataires en biodiversité, les sociétés Véridis et Communauté Écologique.

M. ACKERMANN informe que la résolution climatique de M. NICOLE a également été discutée et il a été formulé que davantage de projets écologiques, environnementaux devraient être proposés auprès de la commission.

La prochaine séance aura lieu le 8 novembre à 20h00.

- Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sport

Mme VERMEULEN indique que la dernière séance a eu le 9 mai dernier, et que la prochaine se déroulera le 11 octobre.

- Solidarité internationale

M. FILLET informe que la dernière séance a eu lieu le 27 juin, la prochaine étant prévue le 17 octobre à 19h30. Étant donné la survenue du séisme du Maroc le 8 septembre dernier, la commission a émis un préavis favorable pour un octroi de CHF 2500.- à l'association Babsmina, qui sera prélevé sur le budget des aides d'urgence.

- Ad hoc réaménagement de la « Place Rose »

M. DROZ indique que la dernière séance a eu lieu en mai. La prochaine rencontre est prévue le 9 octobre.

5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

M. LE MAIRE rappelle que les projets ont été validés par l'assemblée générale de l'ACG. Le premier projet concerne une subvention d'investissement de CHF 5'000.- par nouvelle place de crèche, la commune de Puplinge en bénéficie. Le second, qui concerne le financement du Bibliobus intercommunal, bénéficie à la commune et constitue un élément positif. De plus, un fonds de CHF 1'500'000.- a été approuvé pour des dépenses culturelles diverses. Il s'agit d'une enveloppe initiale de CHF 1'000'000.- qui a été augmentée, les communes ayant accepté cette décision à l'unanimité. Concernant des dépenses sportives, un fonds de CHF 300'000.- pour des sports d'élite a été accepté à l'unanimité. Ce montant constituera un moyen de soutenir des athlètes genevois participant aux Jeux Olympiques de l'an prochain, bien que le canton accorde également des fonds. Des investissements informatiques bénéficiant à l'ensemble des communes, concernant notamment la fibre optique, ont été acceptés. Par ailleurs, une subvention a été accordée au GIAP par le fonds intercommunal, ce qui bénéficie directement à la commune. Concernant un octroi de CHF 2'500'000.- pour les charges de fonctionnement du Grand Théâtre, la commune de Puplinge s'était abstenue. De plus, le fonds intercommunal prend acte d'un dépassement extraordinaire de CHF 41'000.- pour l'enveloppe culturelle.

6. Réaménagement rue de Graman (partie communale) — vote d'une délibération

➤ Par 5 voix pour, 10 voix contre et aucune abstention, le report de la délibération d'un mois est refusé.

M. LE MAIRE rappelle que le montant initial de la délibération, s'élevant à CHF 3'760'000.-, a été ramené à CHF 3'420'000.-, et que les subventions estimées ont augmenté de CHF 2'347'414.- à CHF 2'453'00.-.

MME LA PRÉSIDENTE donne lecture de la délibération.

➤ Par 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, le réaménagement de la partie communale de la rue de Graman est approuvé.

7. Acquisitions de parcelles - vote de deux délibérations

MME LA PRÉSIDENTE indique que les délibérations portent sur deux objets : l'acquisition de la parcelle 121 sise route de Cornière, le long de la route du Foron, non assujettie au droit foncier rural. Le second objet de la délibération est l'acquisition des parcelles 109, 306, 686, 605, 1018 et 1364, disséminées sur la

commune et permettant de réaliser des échanges avec les exploitants agricoles, lorsque les projets communaux nécessiteront un empiètement sur leurs parcelles.

MME LA PRÉSIDENTE donne lecture de la délibération n°07/2023, relative à l'acquisition des parcelles n°109, 306, 686, 605, 1018 et 1364, propriété de Mme Emilie Samantha Saillet.

- **Par 14 voix pour et 1 abstention, l'acquisition des parcelles n°109, 306, 686, 605, 1018 et 1364 est approuvée. Le point 4, relatif à l'autorisation d'emprunt, n'a pas été voté.**

MME LA PRÉSIDENTE donne lecture de la délibération n°06/2023, relative à l'acquisition de la parcelle n°121, propriété de M. Giovanni Dal Busco.

- **Par 14 voix pour et 1 abstention, l'acquisition de la parcelle n°121 est approuvée.**

8. **Servitude d'usage pour une école provisoire sur la parcelle 175 – vote d'une délibération**

MME LA PRÉSIDENTE donne lecture de la délibération.

- **Par 16 voix pour, soit à l'unanimité, la servitude d'usage pour une école provisoire sur la parcelle 175 est approuvée.**

9. **Servitude d'usage pour l'équipement d'un point de collecte des déchets sur la parcelle 1954 — vote d'une délibération**

MME LA PRÉSIDENTE informe que le bien est inscrit dans l'autorisation de construire reçue par Ideal Construction, dans l'ordre de la transformation de la ferme « Mossière » en logements. Les services de l'État imposent de déposer une demande d'autorisation de construire pour l'équipement que la commune a installé sur la route de Cornière. Il s'agit d'un petit espace avec un container. La démarche doit être accompagnée de la servitude d'usage qui fait l'objet de la présente délibération.

MME LA PRÉSIDENTE donne lecture de la délibération.

- **Par 16 voix pour, soit à l'unanimité, la servitude d'usage pour l'équipement d'un point de collecte des déchets sur la parcelle 1954 est approuvée.**

10. Délégation de compétence pour passation d'actes authentiques — vote d'une délibération

MME LA PRÉSIDENTE explique qu'afin d'éviter de faire attendre davantage de dossiers à l'avenir, un projet de délégation des compétences est proposé afin que M. le Maire puisse signer des servitudes, ainsi que des promesses de vente ou d'achat engageant les parties, dans l'attente du prochain Conseil municipal.

MME LA PRÉSIDENTE donne lecture de la délibération.

➤ **Par 16 voix pour, soit à l'unanimité, la délégation de compétence pour passation d'actes authentiques est approuvée.**

11. Propositions individuelles et questions

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, MME LA PRÉSIDENTE clôt la séance à 22h39.

La Présidente
Raquel PRY

Le Vice-Président
Thomas HUNZIKER

La Secrétaire
Patricia BENNICI

Puplinge, le 20 septembre 2023